

Résolution présentée par la délégation du

Venezuela

Thème	Droits politiques et sociaux
Concerne	l'introduction d'un droit de vie pour chaque humain et civilisation pour que leurs traditions et cultures soient respectées
L'Assemblée Générale,	
Observant	que les Yanomamis ne sont pas seulement menacés et poursuivis par la civilisation, mais aussi par un groupe d'orpailleurs depuis les années soixante-dix,
Constatant	que vingt pourcents des Yanomami se sont fait tuer dans les dernières trente années selon le rapport de « Survival International » sur la santé des peuples indigènes,
Déplorant	l'extinction de la population des villages entiers, soit en les tuant par l'empoisonnement de leurs sources de vie en polluant l'environnement, soit en utilisant du mercure pour extraire le minerai précieux, soit en leur transmettant des maladies, soit en détruisant leur environnement habituel,
Ajoutant	que les Yanomamis ne sont certainement pas la seule tribu menacée en ce moment dans le monde,
Décide	que l'ONU propose l'introduction d'un droit international de vie pour chaque humain et civilisation en respectant leurs traditions et culture ;
	- que toutes les tribus menacées dans les pays concernés seront protégées par ce droit sans exceptions.

Le texte français fait foi